

# FINANCIÈRE ACCRÉDITÉE

Groupe Financière Centuria



4, avenue Bertie Albrecht  
75008 PARIS  
Tél. 01 47 23 82 82  
Fax 01 47 20 36 57

lettre@financiereaccreedee.com  
www.financiereaccreedee.com

*Newsletter*

*Plus-value*

NUMEROS 2015

## **NUMÉRO 49 – FEVRIER-MARS 2015 :**

### **Article :**

- Exonération : le logement doit être la résidence principale au jour de la cession.

### **Actualité :**

- Cession de titres de société à prépondérance immobilière : modification de l'assiette du droit de vente.

## **NUMÉRO 50 – OCTOBRE 2015 :**

### **Article :**

- Les non-résidents sont-ils toujours assujettis aux prélèvements sociaux sur les plus-values immobilières réalisées en France ?

### **Actualité :**

- Dispense de représentant accrédité pour certains résidents européens. Les précisions administratives.

## **NUMÉRO 51 – NOVEMBRE-DECEMBRE 2015 :**

### **Articles :**

- Modalités de restitution des prélèvements sociaux sur le fondement des décisions « de Ruyter ».
- Les prélèvements sociaux ne sont plus dus sur les plus-values immobilières et mobilières réalisées par des personnes affiliées à un régime de sécurité sociale dans l'UE, l'EEE ou la Suisse.
- Qui reste soumis aux prélèvements sociaux sur les revenus du capital ?

### **Actualité :**

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016.